Image not found or type unknown

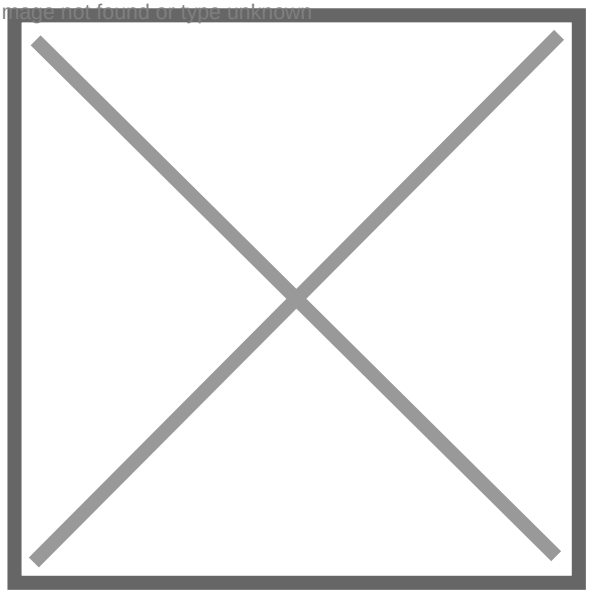

Application d'un jugement aux Prud'hommes

Par **anne**, le **21/12/2012** à **10:51**

Bonjour,

Ayant travaillé 2 mois pour un employeur et n'ayant pas été payée de mon 2ème mois de salaire par mon contrat d'assurance protection juridique un avocat s'est occupé de l'affaire. Mon dossier est passé devant le conseil des prud'hommes qui a ordonné à mon ex employeur de me payer mon salaire de m'adresser certificat de travail....(J'ai reçu la notification du tribunal). L'employeur ne bouge toujours pas, et maintenant ? Comment faire appliquer cette ordonnance ? Faut il passer par un huissier de justice ? Comment fait on appliquer un jugement aux prud'hommes ?
Merci d'avance
Cordialement

Par **DSO**, le **24/12/2012** à **13:36**

Bonjour Anne,

Dans ce cas, il faut procéder par voie d'huissier pour faire exécuter le jugement.

Les frais d'huissier seront à la charge de l'employeur si l'huissier arrive à récupérer de l'argent, sinon l'huissier vous demandera de régler ses frais.

Cordialement,
DSO

Par **anne**, le **24/12/2012** à **14:36**

Bonjour,
Merci beaucoup pour votre réponse qui m'éclaire.
Cordialement
AS

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés